



Services Techniques

N° tél : 01 69 49 77 00

N/Réf. : NDA/ED/EM

DECISION N° 98/123

OBJET : Contrat de location d'un car affecté au transport des enfants de l'école primaire Beauregard à Yerres au quartier de Bellevue, conclu avec la STRAV

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122 - 22,

VU le Code des Marchés Publics, et notamment l'article 321,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122 - 20 du Code des Communes,

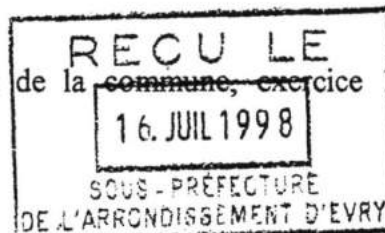
CONSIDERANT la nécessité de procéder à la location d'un car pour effectuer le transport des enfants de l'école primaire Beauregard à Yerres au quartier de Bellevue,

CONSIDERANT que la proposition de la STRAV correspond aux intérêts de la commune,

- DECIDE -

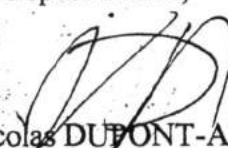
De signer une convention de prestations de service relative à la location d'un car pour le transport des enfants de l'école primaire Beauregard au quartier de Bellevue, avec la STRAV sise 19, route Nationale, 91801 BRUNOY Cedex, moyennant le prix unitaire de 181,57 Francs TTC,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, exercice 1998, fonction 1, sous-fonction 11, nature 6247,



Fait à YERRES, le 18 juin 1998

Le Député-Maire,


Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE

60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98

TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

138

